

Grenoble, le **29 DEC. 2025**

Arrêté n° 38-2025-12-29-00007
établissant la liste des journaux et des organes de presse en ligne habilités à publier les
annonces judiciaires et légales
dans le département de l'Isère au titre de l'année 2026

La Préfète de l'Isère
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU la Loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, modifiée en dernier lieu par l'article 3 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises ;

VU la Loi n° 86-897 du 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;

VU le Décret n° 2009-1340 du 29 octobre 2009 pris pour application de l'article 1er de la loi n° 86-897 du 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;

VU le Décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 modifié relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;

VU le Décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales, modifié par le décret n° 2022-1393 du 31 octobre 2022 ;

VU l'arrêté interministériel du 21 décembre 2012, modifié, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;

ARRÊTE

Article 1er : La liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2026 dans le département de l'Isère est établie comme suit :

- **Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné**
6 avenue de l'Europe, 38100 GRENOBLE
- **Le Mémo de l'Isère**
6 avenue de l'Europe, 38100 GRENOBLE

- **L'Essor Isère**
18 rue de Childebert, 69002 LYON
- **Le Dauphiné Libéré**
650 route de Valence, 38113 VEUREY VOROIZE
- **Terre Dauphinoise**
34 rue du rocher de Lorzier, ZA Centr'Alp, 38430 MOIRANS

Article 2 : La liste des services de presse en ligne habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2026 dans le département de l'Isère est établie comme suit :

- **affiches.fr**
6 avenue de l'Europe, 38100 GRENOBLE
- **actu.fr**
261 rue de Châteaugiron, 35051 RENNES
- **20Minutes.fr**
159 rue Anatole France, CS50216, 92309 LEVALLOIS-PERRET
- **mesinfo.fr**
3 rue de Pondichery -75015 PARIS
- **lyoncapitale.fr**
51 avenue Foch 69006 LYON
- **ledauphine.com**
650 route de Valence 38913 VEUREY-VOROIZE
- **terredauphinoise.fr**
34 rue du rocher de Lorzier, ZA Centr'Alp, 38430 MOIRANS
- **placegrenet.fr**
31 cours Jean Jaurès 38000 GRENOBLE
- **bfmtv.com**
2 rue du général Alain de Boissieu – 75015 PARIS
- **télégrenoble.net**
5 rue Eugène Faure – 38000 GRENOBLE

Article 3 : L'habilitation donnée pourra être retirée, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée susvisée, sans qu'il soit besoin de mise en demeure, à tout journal qui ne se conformerait pas aux prescriptions édictées ci-dessus.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès du signataire de l'acte ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux ou hiérarchique (une absence de réponse vaut rejet implicite à l'issue d'un délai de deux mois).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services de l'État.

La Préfète


Catherine SÉGUIN